

**Sophia CHIKIROU**  
Députée de Paris

---

### Question écrite au Gouvernement

Mme Sophia Chikirou interroge M. le ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées sur les suites que le Gouvernement compte donner au rapport de l'inspection générale des affaires sociales commandé par ses soins sur « la qualité de l'accueil et la prévention de la maltraitance dans les crèches ».

Sur une requête de M. le ministre et à la suite du décès d'un enfant au sein d'une crèche collective en juin 2022, l'IGAS publiait en mars 2023 un rapport sur la qualité de l'accueil et la maltraitance dans les crèches. Ce rapport fait état de cas alarmants de maltraitance : des enfants oubliés sur les toilettes ou dans des parkings, des privations d'eau pour éviter de changer des couches, des privations de repas, des forçages alimentaires ou encore des appellations désobligeantes données aux enfants par les professionnels de la petite enfance. Le texte détaille les facteurs de risques favorisant une telle maltraitance dans les structures d'accueil de jeunes enfants : dégradation des conditions de travail, formation insuffisante, manque de temps de réflexion et d'élaboration, culture insuffisante du signalement. Pour prévenir la maltraitance, pointe le rapport, il faut répondre à la pénurie des professionnels qui réduit le temps alloué au « lien individuel avec l'enfant ». Il manquerait 10 000 temps pleins au bon fonctionnement des structures actuelles, sans compter le besoin de création de places en crèche. Le taux de vacance est entre 6,5 % et 8,6 %.

Les conditions de travail actuelles dans les crèches sont, elles aussi, incompatibles avec la bientraitance des enfants. Le rapport alerte sur le rythme de travail séquencé « à la chaîne », qui vide l'activité de son sens, favorise la négligence, priorise les contraintes de réalisation de l'activité vis-à-vis des besoins de la personne accueillie, le tout accompagné par un management dysfonctionnel « qui n'accueille pas les doutes et les erreurs des professionnels ». Les facteurs de stress multiples, la charge de travail importante, la fatigue et le surmenage, la perte de sens contribuent à dévaloriser les métiers pourtant essentiels de la petite enfance. À cela s'ajoute le manque de formation, souligné par l'IGAS, les syndicats et les directeurs de structure qui décrivent des professionnels souvent livrés à eux-mêmes, notamment pour l'accueil d'enfants particulièrement vulnérables ou en situation de handicap.

Mme la députée interpelle ainsi M. le ministre sur la manière dont le Gouvernement compte mettre en œuvre les recommandations émises par le rapport susmentionné. Elle insiste sur l'urgence de rétablir des taux d'encadrement qui permettent la bientraitance dans les établissements de la petite enfance, à hauteur de 5 enfants par adulte, comme indiqué par le rapport. Elle souligne également les manquements au code de la santé publique concernant les conditions de travail des professionnels du secteur et les besoins de formation de ces professionnels.

Mme la députée rappelle, enfin, que la revalorisation des métiers de la petite enfance, par la formation et l'amélioration des conditions de travail et d'encadrement, est une condition sine qua non à la création des nouvelles places de crèche promises par le Gouvernement. Elle pointe que, pour répondre aux besoins des familles, il faudrait former 30 % de professionnels en plus et créer 500 000 places supplémentaires. Mme la députée interpelle par ailleurs M. le ministre sur la libéralisation de la garde et des crèches, au profit du secteur privé (hors associatif), très lucratif, peu réglementé, régi par des logiques de profit au détriment des conditions d'accueil des enfants, tout en appliquant souvent des

tarifs prohibitifs. Dans le même temps, l'existence même des crèches associatives est menacée : à Paris, 65 à 75 % des gestionnaires associatifs sont déficitaires en 2021 alors que les associations offrent des solutions accessibles à 95 000 familles et sont gestionnaires d'1/4 des places de crèches.

Mme la députée interroge donc M. le ministre sur les investissements à venir pour créer un service public de la petite enfance : quels modes d'attribution des financements publics pour que les gestionnaires puissent se concentrer sur le bien-être des enfants plutôt que sur leur taux de remplissage, sans augmenter le coût pour les familles ? Quel renforcement des moyens de la branche famille pour contrôler les modèles économiques du secteur privé lucratif tout en apportant de la transparence sur les coûts pour les familles et les finances publiques ?

Mme la députée rappelle également que le congé parental représente une alternative favorisant à la fois le bien-être familial et l'émancipation économique des femmes. À ce titre, il conviendrait d'étudier avec sérieux la proposition du rapport « d'établir un congé parental de 4 mois pour les 2 parents » ainsi que la possibilité d'adapter les modalités de ce congé selon le choix des familles : revalorisation de l'allocation dès le premier enfant, réduction du temps de travail, aménagement du travail. Elle souhaite connaître sa position sur ce sujet.